# Vivre ensemble à Mancioux

# **Bulletin municipal N° 38**



# Site internet de Mancioux

Le site internet est accessible à l'adresse ci-dessous :

https://www.mairie-mancioux.fr/

Le site est régulièrement mis à jour. Vous y trouverez les dernières actualités, ainsi que des informations pratiques, les comptes-rendus des conseils municipaux, et bien d'autres informations

#### Dans ce numéro:

Le mot du maire	Page 2
Trésorerie Salies du Salat - Salle des fêtes - Voirie - Carnet	Page 3
Sécheresse, catastrophe naturelle	Page 4
Fête de l'ALAE et feu de la Saint Jean - Rentrée des classes	Page 5
Déploiement de la fibre - Tri des déchets - Info gourmande	Page 6
Fête locale - 11 Novembre - Marché de Noël	Page 7
Infos pratiques	Page 8

# Le mot du maire

Chères manciousaines, chers manciousains,

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous présentions le programme des animations estivales. Vous avez été nombreux à répondre présent.

Le feu de la Saint-Jean sur la berge de la Noue a vaincu le hêtre qui avait résisté aux flammes trois ans auparavant. Quant à la fête locale, elle a clôturé le mois de juillet dans la joie et la bonne humeur.

La rentrée des classes cette année a été un peu compliquée dans la gestion du personnel.

Nous avons eu des difficultés pour obtenir un emploi en contrat aidé, avec l'incertitude du financement par l'Etat.

Il a fallu également pallier le remplacement d'un agent en arrêt maladie. Malgré cela, la rentrée des classes s'est faite dans de bonnes conditions.

Cette année encore, chaque élève s'est vu offrir un sac de fournitures par la Communauté de communes Cagire Garonne Salat.

A la même période, les pelles mécaniques se sont remises en action sur le site du PPRT Antargaz pour continuer les démolitions.

Mais des imprévus ont ralenti le chantier et augmenté son coût.

Sur l'ancien site industriel, plusieurs socles volumineux en béton ont été décelés, ainsi que des déchets amiantés.

Dans le sous-sol de l'ancienne station service, ce sont des cuves à carburant dont certaines partiellement remplies qui ont été mises à jour.

Le coût est également au cœur des préoccupations de la Communauté des communes, principalement celui de la collecte des ordures ménagères.

En complément de la diminution du taux de la taxe sur les ordures ménagères appliqué en 2022, le ramassage sera considérablement modifié en 2023. Il ne se fera plus en porte à porte. Des points de regroupement de conteneurs seront mis à disposition des habitants à différents endroits du village.

Ce dispositif diminuera les frais de collecte et atténuera ainsi l'augmentation de la taxe nationale appliquée au traitement des OM.

Le stockage des ordures ménagères sera également simplifié pour nous tous.

Un autre changement conséquent interviendra en 2023 par la cession de nos réseaux eau potable et assainissement au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Savès, au mois de juillet.

Exceptionnellement, une facturation sera établie sur 6 mois de consommation au moment du changement de gestionnaire.

La maîtrise des conséquences de l'envolée des prix de l'énergie est plus que jamais au cœur de nos préoccupations.

Le prix de la tonne de granulés qui alimentent le chauffage des bâtiments communaux a plus que doublé.

Aussi, nous éviterons, dans la mesure du possible, d'utiliser la salle des fêtes cet hiver.

Dans la même lignée, nous étudions les modalités d'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit.

Nous avons tout de même fait le choix de maintenir les illuminations de Noël qui, conçues avec des ampoules LED, consomment peu, mais contribuent à la magie de Noël. Pour compléter ces décorations lumineuses, les membres du conseil municipal ont imaginé, conçu et installé dans le village plusieurs scénettes de noël.

Dans l'attente de nous retrouver à l'occasion des vœux du maire le samedi 28 janvier.

Le Maire, Henri GOIZET

#### Information trésorerie Salies du Salat

Dans le cadre du réseau de proximité de la Direction Générale des Finances Publiques engagé par le Ministère de l'Action et des Comptes publics, à compter du 01/01/2023, il a été décidé de transférer la trésorerie vers le Service de Gestion Comptable de Saint-Gaudens.

A compter du 01/01/2023, les coordonnées de votre nouvelle trésorerie sont les suivantes : Service de Gestion Comptable de Saint-Gaudens.

BP 10172

Place du Pilat

31806 Saint-Gaudens

Tel: 05 61 94 85 00

Courriel: t031015@dgfip.finances.gouv.fr

#### Mise aux normes de la salle des fêtes

La mise aux normes du bâtiment comprenant la cantine scolaire, la mairie et la salle des fêtes est enfin achevée. Des travaux de peinture, de plâtrerie, d'électricité et de menuiserie ont été nécessaires afin de répondre aux règles imposées par le SDIS 31.

#### **Application Panneau Pocket**

Vous pouvez recevoir les informations relatives à **Ecowatt** dans l'application. Pour ce faire, depuis l'écran d'accueil de l'application, lancer une recherche, en cliquant sur la loupe, avec le code **11111**. Dans les résultats, cliquer sur le cœur situé sur la ligne Ecowatt.

Vous serez ainsi avertis des réductions temporaires de consommation à réaliser ou des coupures électriques éventuelles.

Vous pouvez aussi accéder aux informations Ecowat sur la page d'accueil du site de la

mairie: https://www.mairie-mancioux.fr/

#### Travaux de voirie

Aménagement du carrefour de la RD817 avec la RD 13, au lieu-dit les 4 Chemins.

#### Du 10 Janvier au 17 Mars 2023

Sur la RD 817 : mise en place d'une circulation alternée.

L'accès à la RD 13 en direction d'Aurignac et du Fourc, sera interdit depuis la RD817, une déviation sera mise en place.

**Carnet** 

Naissances : Lylou Rose, le 11 Octobre 2022

Adrian Bouche, le 4 Novembre 2022

Olivia Naudin, le 19 Décembre 2022

Décès : Pierre Jammans, le 11 Septembre 2022,

Daniel Belusca, le 29 Septembre 2022

**Gérard Escadeillas, le 28 Novembre 2022** 

#### Sécheresse

### Processus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Suite à la période de sécheresse actuelle, si des fissures sont apparues sur votre habitation, vous devez suivre la procédure suivante :

- dès la survenance d'un sinistre, les administrés doivent se manifester auprès de leur assureur et du maire de leur commune qui centralise les demandes
- le maire conserve les documents qu'il a reçus de ses administrés (éventuels courriers, photos, ...)

La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est faite par le maire

La demande doit être faite dans un délai maximum de 24 mois après le début du phénomène (par exemple, une demande de reconnaissance pour un phénomène intervenu du 1er au 3 janvier 2022 devra être déposée avant le 1er janvier 2024).

La demande est recevable dès le premier bien sinistré. Le nombre de biens impactés n'a pas d'incidence sur le sens de la décision qui sera prise, c'est l'intensité du phénomène qui est prise en compte. Un administré peut se faire connaître auprès de sa mairie postérieurement à la réception de la demande en préfecture, mais il doit faire une **déclaration auprès de son assurance dans les 5 jours suivant le sinistre.** 

La demande doit être complète, avec notamment la date et l'heure du phénomène et le nombre de bâtiments endommagés.

La préfecture fait ensuite des demandes de rapports techniques (notamment rapport météorologique auprès de Météo France) ;

C'est une commission interministérielle qui statue sur la demande (ministères de l'Intérieur, de l'Économie et des finances, de l'action et des comptes publics). Après avis de la commission, la décision est prise par arrêté interministériel publié au Journal Officiel.

Le délai d'instruction des demandes est de plusieurs mois. Les demandes pour le phénomène "sécheresse/réhydratation des sols" de l'année N, sont étudiées en milieu d'année N+1.

En cas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, la préfecture informe les communes concernées qui informent leurs administrés.

"L'assuré doit déclarer à l'assureur ou à son représentant local tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie dès qu'il en a connaissance et au plus tard dans les dix jours suivant la publication de l'arrêté interministériel constatant l'état de catastrophe naturelle.".

Les bâtiments publics ou privés doivent être couverts par une assurance "multirisques' avec l'option "catastrophes naturelles"

Pour résumer, si vous êtes concerné manifestez-vous auprès de la mairie et de votre assurance.

### Fête de l'ALAE et feu de la Saint Jean





Le pont romain a une nouvelle fois accueilli le feu de la Saint-Jean le vendredi 24 juin. Comme d'habitude, ces festivités ont été organisées en partenariat avec l'ALAE qui a proposé des jeux de plein air aux enfants de l'école et leurs parents. Les enfants se sont vu remettre des médailles pour leur participation.

Puis 110 personnes ont dégusté les traditionnelles grillades au pied des menhirs.

La soirée s'est achevée avec un défilé des enfants dans le village, munis de lampions, et le brandon a enfin brûlé.

## Rentrée des classes 2022

L'équipe se compose de 3 enseignantes. Lisa Somprou est nommée sur la classe de CE1 au CM2 et Céline Daffos et Isabelle Bernardet (directrice également) sont nommées sur la classe maternelle/CP.

2 aides maternelle travaillent aux côtés des enseignantes.

L'effectif pour l'année 2022-2023 est de 46 élèves répartis en deux classes.

La maternelle/CP accueille 19 enfants, la classe CE1/CM2 accueille 27 élèves.

Les principaux projets sur cette année scolaires sont les sorties piscine et une initiation au cirque.

La communauté de communes Cagire Garonne Salat a une fois de plus renouvelé l'aide aux cartables sur tout le territoire et a fourni cette année 1300 sacs.



#### Déploiement de la fibre

Fibre 31 a pour mission d'assurer la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique sur une durée de 25 ans. Fibe 31 nous informe que la totalité du village est désormais couverte par la fibre. Chacun doit contacter son opérateur internet pour se raccorder.

#### Bon à savoir:

Orange a annoncé qu'il commencerait à arrêter le réseau cuivre (ADSL) à partir de 2026.

Ce retrait se fera donc en deux étapes. Une première phase, jusqu'en 2025, consistera à supprimer les offres basées sur le réseau cuivre. Dans les zones où les quatre opérateurs (Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free) ont installé la fibre, plus aucun nouvel abonné ne pourra souscrire à une offre cuivre ADSL. 15 millions de locaux sont déjà concernés par cette fermeture dite « commerciale ».

La fermeture technique à proprement parler commencera, elle, dès 2026 et durera jusqu'en 2030. Commune par commune, les abonnés cuivre existants, dès lors qu'ils se trouveront dans une zone fibrée, devront souscrire à une offre fibre. Ou, le cas échéant, opter pour une solution alternative (4G fixe, satellite, etc.)

#### Rappel sur l'utilisation des containers de tri

Les containers de tri situés aux Campasses et près du pont romain sont **uniquement** destinés à recevoir des matières recyclables telles que papier, carton, canettes métalliques et verre.

Ils ne sont en aucun cas destinés aux ordures ménagères. Si vous manquez le jour de collecte vous devez les conserver jusqu'à la semaine suivante.

#### Vendredi 17 Février, à la sortie des classes...



#### Fête locale

La fête locale s'est déroulée le 30 et 31 juillet. Cette manifestation a démarré le samedi aprèsmidi avec un concours de pétanque ou 32 doublettes se sont affrontées. Pierre que l'on remercie chaleureusement, a orchestré ces parties.

S'en est suivie une soirée animée par l'orchestre Maxime Lewis. Le dimanche matin, nous nous sommes retrouvés au monument aux morts pour le dépôt de gerbe.

L'après-midi, les enfants ont pu se divertir autour de jeux.

Pour clôturer ces 2 jours, un cassoulet délicieux, préparé par Jean-Claude Fenoul, a été servi accompagné en musique par nos voisins, le talentueux groupe Les Cigales de Saint-Martory.







Le bal du samedi soir

#### Cérémonie du 11 Novembre

Une dizaine d'élèves est venue le 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice signé en 1918 et qui rend hommage à tous les morts pour la France. Accompagnés par leurs enseignantes, les habitants de Mancioux et les anciens combattants, les enfants ont déposé des roses sur le monument aux morts.



#### Marché de Noël

La troisième édition du marché de Noel s'est déroulée le dimanche 11 décembre. Par un temps glacial, une quinzaine de commerçants ont investi la salle des fêtes et le préau.

Des jeux et un château gonflable ont été mis à la disposition des enfants. Les élèves de l'école en partenariat avec l'ALAE avaient confectionné de multiples objets qu'ils ont mis en vente et dont les bénéfices ont été reversés à la coopérative scolaire.

Et le Père Noel est venu nous rendre visite!

# Informations pratiques

#### Mairie de Mancioux

Maire: Henri GOIZET

Secrétaire de mairie : Nathalie Mailleau

Adresse: Place de la Mairie 31360 Mancioux Tel: 05 61 90 24 25

Mail: mairiemancioux@wanadoo.fr

Site internet: <a href="https://www.mairie-mancioux.fr/">https://www.mairie-mancioux.fr/</a>

Horaires: Lundi 13h30-17h00 Jeudi 8h00 - 12H00 et 14h00-17h00 Vendredi: 9h00-12h00 et

14h00-17h00

Tri sélectif : des colonnes de tri sont à votre disposition lotissement des Campasses et rue du Pont

romain

Réseau eau potable et assainissement collectif : VEOLIA Agence Garonne Ariège

81 Avenue Henri Peyrusse 31600 Muret 05 61 80 09 02

Assainissement non collectif: Réseau 31

657 Chemin de la Graouade 31800 Saint Gaudens 05 62 00 72 80

#### Communauté de communes Cagire Garonne Salat

Président: François ARCANGELI

Adresse: 15 Avenue du Comminges 31260 Mane Tel: 05 61 98 49 30

Mail: secretariat@cagiregaronnesalat.fr Site: https://www.cagiregaronnesalat.fr/

Déchetterie de Saint-Martory :

Horaires d'hiver du 1 $^{\rm er}$  Octobre au 31 Mars: Mardi de 9h00 à 12h00. Mercredi et Vendredi de 13H30 à 17h00. Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Horaires d'été du  $1^{\rm er}$  Avril au 30 Septembre : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 & 13h30 à 18h00. Les jeudis de 14h00 à18h00.

Collecte des Ordures ménagères : 1 passage par semaine le Mercredi matin

Crèche: rue des Ecoles 31360 Saint-Martory 05 61 90 17 45

#### **Conseil Départemental**

Maison des Solidarités : 2, rue du Stade 31290 Salies du Salat 05 61 97 88 92

#### **ALAE**

Adresse place de la Mairie 31360 Mancioux 05 61 90 27 46

Horaires: 7h30-8h50, 12h00 - 13h50, 16h15 - 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

7h30 - 8h50 les mercredis

Directrice: Isabelle HUILLET mail: <a href="mailto:ccstmartory@orange.fr">ccstmartory@orange.fr</a>

#### **Ecole**

Adresse: rue des Ecoles 31360 Mancioux 05 61 90 32 61

Directrice: Isabelle BERNARDET

Horaires: 8h50 -12h00, 13h50 -16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. 8h50 -12h30 les

mercredis

Cantine: réservation des repas au 05 61 90 24 25

#### **Associations**

Sporting Club Manciousain Pétanque: Président Jean-Christophe NAGY

ACCA Chasse: Président Joël ARTIGUES